



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/WG.6/2/LKA/2
8 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Deuxième session
Genève, 5-16 mai 2008

**COMPILATION ÉTABLIE PAR LE HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS
DE L'HOMME, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 15 b) DE L'ANNEXE
À LA RÉOLUTION 5/1 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME***

Sri Lanka

Le présent rapport est une compilation des renseignements figurant dans les rapports des organes conventionnels, des procédures spéciales, y compris les observations et les commentaires de l'État intéressé, et d'autres documents officiels des Nations Unies. Il ne contient pas d'opinions, de vues ou de suggestions de la part du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, autres que celles figurant dans les rapports publics diffusés par celui-ci. Il suit la structure des directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Les sources des renseignements figurant dans la compilation sont systématiquement indiquées dans les notes. Le premier cycle de l'Examen étant de quatre ans, la plupart des documents utilisés sont parus après le 1^{er} janvier 2004. En l'absence d'informations récentes, les derniers rapports et documents disponibles ont également été pris en considération, à moins qu'ils ne soient dépassés. Comme le présent rapport ne rassemble que des informations figurant dans des documents officiels des Nations Unies, l'absence de renseignements concernant des questions spécifiques ou le traitement succinct de celles-ci tient peut-être au fait que l'État n'a pas ratifié tel ou tel instrument ou que l'interaction ou la coopération avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme a été faible.

* Les services d'édition n'ont pas vérifié les renseignements et références figurant dans le présent document avant l'envoi de ce dernier aux services de traduction.

I. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL ET CADRE

A. Étendue des obligations internationales¹

<i>Principaux instruments universels relatifs aux droits de l'homme²</i>	<i>Date de la ratification, de l'adhésion ou de la succession</i>	<i>Déclarations/ réserves</i>	<i>Reconnaissance des compétences particulières des organes conventionnels</i>
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	18 fév. 1982	Non	Plaintes émanant de particuliers (art. 14): Non
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	11 juin 1980	Non	-
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	11 juin 1980	Non	Plaintes inter-États (art. 41): Oui
Pacte international relatif aux droits civils et politiques – premier Protocole facultatif	3 oct. 1997	Oui (art. 1)	-
CEDAW	5 oct. 1981	Non	-
CEDAW – Protocole facultatif	15 oct. 2002	Non	Procédure d'enquête (art. 8 et 9): Non
Convention contre la torture	3 février 1994	Non	Plaintes inter-États (art. 21): Non Plaintes émanant de particuliers (art. 22): Non Procédure d'enquête (art. 20): Non
Convention relative aux droits de l'enfant	12 juillet 1991	-	-
Convention relative aux droits de l'enfant – Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	8 sept. 2000	Oui (art. 3, par. 2)	-
Convention relative aux droits de l'enfant – Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	22 sept. 2006	Non	-
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	11 mars 1996	Oui (art. 8, par. 2, art. 29, 49, 54)	Plaintes inter-États (art. 76): Non Plaintes émanant de particuliers (art. 77): Non
<i>Instrumentaux fondamentaux auxquels Sri Lanka n'est pas partie:</i>			
Pacte international relatif aux droits civils et politiques – deuxième Protocole facultatif; Convention contre la torture – Protocole facultatif; Convention relative aux droits des personnes handicapées (signature uniquement, 2007); Convention relative aux droits des personnes handicapées – Protocole facultatif; et Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.			

<i>Autres principaux instruments internationaux pertinents</i>	<i>Ratification, adhésion ou succession</i>
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide	Oui
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	Non
Protocole de Palerme ³ (Protocole se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée)	Non
Convention relative au statut des réfugiés et protocoles s'y rapportant; Convention relative au statut des apatrides et Convention sur la réduction des cas d'apatridie ⁴	Non
Conventions de Genève du 12 août 1949 et Protocoles facultatifs ⁵	Oui, excepté Protocoles I, II et III
Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail ⁶	Oui
Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement	Oui

1. Le Rapporteur spécial sur la torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont recommandé à Sri Lanka de ratifier respectivement le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture⁷ et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale⁸. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité contre la torture ont de plus recommandé à l'État partie de faire les déclarations prévues respectivement à l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale⁹, et aux articles 21 et 22 de la Convention contre la torture¹⁰. Comme l'a signalé la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme, un état d'exception a été imposé en août 2005 prolongé chaque mois depuis¹¹. En 2006, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a souligné, comme l'a rappelé la Haut-Commissaire aux droits de l'homme en janvier 2008¹², que le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire étaient toujours applicables¹³. Le Rapporteur spécial a aussi relevé que les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) s'étaient officiellement engagés à respecter les obligations découlant des Conventions de Genève et que le Groupe Karouna était partie au conflit au sens du droit humanitaire¹⁴.

B. Cadre constitutionnel et législatif

2. En 2003, le Comité des droits de l'homme a pris note de la réforme constitutionnelle proposée, mais s'est dit toujours préoccupé par le fait que le système juridique national ne comportait pas de dispositions couvrant tous les droits fondamentaux visés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹⁵. Sri Lanka s'est engagé en 2006 à adopter une charte des droits de l'homme¹⁶. Comme l'a noté la Haut-Commissaire aux droits de l'homme en 2007, l'application des traités en droit interne a été remise en question par la Cour suprême, et la législation proposée par le Gouvernement, ne portant que partiellement sur ces questions, risque de rendre encore plus obscur le statut des différents droits dans l'ordre juridique interne¹⁷. Tout en saluant l'adoption de la loi sur la torture n° 22 (1994)¹⁸, le Rapporteur spécial sur la torture a fait observer que la définition de la torture ne comportait pas expressément la notion de «souffrance»¹⁹. Dans le Bilan commun de pays (CCA) de 2006, il est fait mention de l'adoption, en 2005, d'une loi sur la prévention de la violence familiale²⁰.

C. Cadre institutionnel et infrastructures des droits de l'homme

3. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité des droits de l'enfant et le Comité des droits de l'homme ont salué la création de la Commission nationale des droits de l'homme de Sri Lanka (NHRC)²¹. En 2007, le Comité contre la torture a demandé des éclaircissements sur l'indépendance et l'impartialité des membres de la Commission à la suite de leur nomination par le Président²². En octobre 2007, le statut de la NHRC a été réexaminé²³ et est passé de «A» à «B»²⁴, ce qui a été qualifié par le Rapporteur spécial sur la torture d'évolution regrettable²⁵. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité contre la torture se sont félicités de la mise en place du Comité permanent interministériel des droits de l'homme²⁶. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a encouragé la mise en place de la Commission nationale des femmes²⁷. Le Rapporteur spécial sur la torture a indiqué que la légitimité et la crédibilité de la Commission nationale de la police (NPC)²⁸ avait été remises en question en raison de la nomination des membres de la Commission par le Président²⁹. Le Comité contre la torture a notamment recommandé la création de directions des droits de l'homme dans les forces armées et dans la police³⁰. Le Secrétaire général a salué la création d'une Équipe spéciale multidisciplinaire sur les enfants et le conflit armé³¹.

D. Mesures de politique générale

4. Le CEDAW a recommandé, entre autres, l'adoption de politiques et de programmes divers en faveur des femmes³². Le Comité des droits de l'enfant a recommandé l'élaboration d'un plan national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales³³. L'UNICEF a également fourni des informations sur le Plan national d'action en faveur des enfants de Sri Lanka pour la période 2004-2008³⁴. En 2006, Sri Lanka a donné des renseignements sur les mesures adoptées dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme³⁵.

II. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE PAYS

A. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme

1. Coopération avec les organes conventionnels

<i>Organe conventionnel³⁶</i>	<i>Dernier rapport soumis et examiné</i>	<i>Observations finales les plus récentes</i>	<i>Réponse suite aux observations finales</i>	<i>État de la soumission des rapports</i>
CERD	2000	Août 2001	-	Dixième au treizième rapports attendus depuis 2003, 2005 et 2007 respectivement
Comité des droits économiques, sociaux et culturels	1996	Avril 1998	-	Deuxième, troisième et quatrième rapports attendus depuis 1995, 2000 et 2005 respectivement
Comité des droits de l'homme	2002	Nov. 2003	Oct. 2005 et 2007	Cinquième rapport attendu depuis 2007
CEDAW	1999	Janvier 2002	-	Cinquième, sixième et septième rapports attendus depuis 1998, 2002 et 2006 respectivement. Huitième rapport devant être soumis en 2010
Comité contre la torture	2004	Nov. 2005	Nov. 2006	Troisième et quatrième rapports attendus depuis 2007
Comité des droits de l'enfant	2000	Juin 2003	-	Troisième et quatrième rapports devant être soumis en 2008.

<i>Organe conventionnel³⁶</i>	<i>Dernier rapport soumis et examiné</i>	<i>Observations finales les plus récentes</i>	<i>Réponse suite aux observations finales</i>	<i>État de la soumission des rapports</i>
Comité des droits de l'enfant – Protocole facultatif – Conflits armés	-	-	-	Rapport initial attendu depuis 2004
Comité des droits de l'enfant – Protocole facultatif – Vente d'enfants	-	-	-	Rapport initial devant être soumis en 2008
Comité des travailleurs migrants	-	-	-	Rapport initial attendu depuis 2004

5. Le Comité contre la torture a procédé du 20 avril 1999 à mai 2002 à une enquête au titre de l'article 20 et a fait figurer un résumé de ses conclusions dans son rapport annuel de 2002³⁷.

2. Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

<i>Invitation permanente à se rendre dans le pays</i>	Non
<i>Visites ou rapports de mission les plus récents</i>	Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (24 août-5 sept. 1997) ³⁸ . Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (25-29 oct. 1999) ³⁹ . Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction (2-12 mai 2005) ⁴⁰ ; Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (28 nov.-6 déc. 2005) ⁴¹ ; Rapporteur spécial sur la torture (1 ^{er} -8 oct. 2007) ⁴² . Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (14-21 déc. 2007) ⁴³ .
<i>Accord de principe pour une visite</i>	Rapporteur spécial sur la protection et la promotion du droit à la liberté d'opinion et d'expression.
<i>Visite demandée et non encore accordée</i>	Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats. Experte indépendante sur les questions relatives aux minorités (demandée en 2007). Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (demandée en 2006, demande renouvelée en 2007).
<i>Coopération/moyens mis à disposition pour faciliter les missions</i>	La Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction a remercié les autorités pour la coopération qu'elles ont apportée à sa mission, malgré les circonstances difficiles liées aux conséquences du tsunami ⁴⁴ . Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a noté que Sri Lanka avait conservé une attitude ouverte et constructive pendant sa visite, et ne lui avait imposé aucune restriction quant aux lieux et aux personnes qu'il avait voulu voir, y compris les représentants des LTTE ⁴⁵ . Tout en sachant gré au Gouvernement d'avoir respecté le mandat de sa mission ⁴⁶ , le Rapporteur spécial sur la torture a fait observer qu'avant le début de sa visite, le Gouvernement lui avait refusé la permission de se rendre dans les zones contrôlées par les LTTE ⁴⁷ , qu'il ne lui avait pas fourni de lettre d'autorisation pour visiter des locaux des forces armées ⁴⁸ et que les conditions permettant que soit menée une enquête indépendante n'avaient pas été assurées, par exemple lorsque des détenus avaient été cachés ou éloignés peu avant son arrivée ⁴⁹ . Il était heureux de faire savoir que le Gouvernement avait déjà indiqué qu'il nommerait une équipe spéciale de haut niveau chargée d'étudier ses recommandations ⁵⁰ . Le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays s'est félicité de la coopération et du soutien apportés à sa mission, et a regretté de ne pas avoir été en mesure de se rendre à Kilinochchi pour discuter de questions humanitaires et de questions relatives à la protection avec les LTTE ⁵¹ .

<i>Réponses aux lettres d'allégations et aux appels urgents</i>	Entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2007, un total de 94 communications ont été envoyées à Sri Lanka. Outre des groupes spécifiques (média, ONG), les communications concernaient 208 particuliers, dont 14 femmes. Pendant la même période, Sri Lanka a répondu à 45 communications, soit à 48 % des communications envoyées. Également pendant cette période, trois communications ont été adressées aux LTTE. Aucune réponse n'a été reçue.
<i>Suite donnée aux visites</i>	Non
<i>Réponses aux questionnaires sur des questions thématiques</i> ⁵²	Sri Lanka n'a répondu à aucun des 12 questionnaires envoyés par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ⁵³ entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2007, dans les délais impartis.

3. Coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

6. En octobre 2007, la Haut-Commissaire s'est rendue en visite à Sri Lanka. Au cours du dialogue qu'elle a engagé avec le Gouvernement, elle a souligné qu'il était crucial que soient publiés des rapports indépendants sur la situation des droits de l'homme, et que le Haut-Commissariat était prêt à apporter son assistance en la matière⁵⁴. Un conseiller principal aux droits de l'homme travaille avec l'équipe de pays des Nations Unies depuis juin 2004; il fournit des conseils et apporte un appui au Coordonnateur résident et aux organismes des Nations Unies. Face à la dégradation de la situation des droits de l'homme intervenue depuis décembre 2005, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a réfléchi aux moyens de renforcer sa présence dans le pays. Le Gouvernement n'était pas favorable à une présence indépendante du Haut-Commissariat, mais la création, en 2006, d'un nouveau ministère en charge de la gestion des droits de l'homme et des catastrophes a ouvert de nouvelles possibilités de renforcer le dialogue avec les autorités⁵⁵. En 2007, Sri Lanka a participé au Fonds de contribution volontaire pour la coopération technique.

B. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Égalité et non-discrimination

7. En 2003, le Comité des droits de l'homme s'est félicité de l'adoption de dispositions législatives visant à améliorer la condition de la femme, mais s'est déclaré préoccupé par certains aspects de lois relatives aux personnes établissant une discrimination à l'égard des femmes⁵⁶. En 2007, une Commission d'experts de l'Organisation internationale du Travail a constaté qu'il n'existait aucune disposition générale visant à protéger les personnes contre la discrimination en matière d'emploi et de profession dans le secteur privé⁵⁷ et a pris note de l'élaboration d'un projet de loi sur les droits de la femme⁵⁸. Le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a envoyé, en 2007, une communication sur une réglementation qui aurait été proposée et tendrait à interdire aux mères ayant des enfants de moins de 5 ans d'émigrer pour occuper un emploi à l'étranger⁵⁹.

8. En 1998, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a exprimé le regret que le dialogue qu'il avait engagé avec l'État concernant les causes profondes du conflit armé n'ait pas été concluant, et que la discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels de certains groupes ethniques demeure au cœur du conflit⁶⁰. En 2003, le Comité des droits de l'enfant a fait part de son inquiétude concernant la discrimination sociétale persistante dont faisaient l'objet les groupes vulnérables d'enfants⁶¹. En 2001, Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a noté avec préoccupation, comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés⁶², qu'un grand nombre de Tamouls d'origine indienne et leurs descendants ne s'étaient pas vu accorder la

citoyenneté, que beaucoup étaient toujours apatrides et les Tamouls ne possédant pas la nationalité sri-lankaise feraient l'objet d'une discrimination et ne pourraient pas pleinement exercer leurs droits économiques, sociaux et culturels⁶³. En 2005, une Commission d'experts de l'Organisation internationale du Travail a fait observer que la Constitution ne protégeait que les seuls nationaux contre la discrimination⁶⁴. En 2007, une Commission d'experts de l'Organisation internationale du Travail s'est félicitée de la naturalisation de Tamouls d'origine indienne en vertu de la loi sur la naturalisation des personnes d'origine indienne⁶⁵.

2. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

9. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a fait observer que le conflit avait fait des victimes non seulement chez les combattants mais aussi chez les civils, eux aussi pris pour cibles⁶⁶. Tout en notant qu'il était impossible de déterminer avec précision le nombre d'assassinats politiques liés au conflit⁶⁷, il a souligné que de nombreuses personnes – principalement des civils tamouls et musulmans – étaient menacées de mort parce qu'elles exerçaient leur liberté d'expression, de circulation et d'association et leur droit de participer à la vie publique⁶⁸, parce qu'elles ne soutenaient pas l'une ou l'autre des factions en guerre contre le Gouvernement, ou encore à titre de représailles ou parce qu'elles étaient considérées comme des sympathisants⁶⁹. Le nombre élevé d'exécutions extrajudiciaires révélait un recours fréquent à la torture par la police, une incapacité à empêcher les violations commises ou tolérées par les militaires et une volonté délibérée des différents groupes armés, en particulier des LTTE, d'éliminer les Tamouls refusant de les soutenir et de provoquer des représailles militaires⁷⁰. Les communications envoyées par le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression et la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme portent sur des allégations de meurtres, d'agressions, de menaces et de harcèlement à l'encontre de journalistes⁷¹, de membres du Parlement et des partis politiques⁷², de défenseurs des droits de l'homme⁷³ et de particuliers auteurs de plaintes dénonçant des violations des droits de l'homme⁷⁴. Lorsque le Gouvernement y a répondu, il a fourni des renseignements sur les enquêtes menées⁷⁵. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires a écrit aux LTTE au sujet d'assassinats de membres ou de sympathisants des autres partis ou formations paramilitaires tamouls, de fonctionnaires et de personnes en désaccord avec les LTTE, qui auraient été commis par ces derniers depuis l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu⁷⁶.

10. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a pris note avec une vive préoccupation des renseignements selon lesquels la police aurait exécuté au moins 22 suspects après les avoir placés en garde à vue entre novembre 2004 et octobre 2005⁷⁷. Il a relevé que la torture était l'autre cause principale des décès en garde à vue⁷⁸ et que la grande majorité de ces décès n'était pas due aux agissements de policiers sans scrupules mais aux pratiques établies des agents ordinaires⁷⁹. Le Comité contre la torture s'est déclaré inquiet de la persistance des allégations de violences et de sévices sexuels sur les femmes et les enfants en détention⁸⁰.

11. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a également fait état d'allégations de menaces de mort et de risque d'exécutions extrajudiciaires imminentes dans des cas où des personnes avaient témoigné contre les forces de sécurité⁸¹ ou porté plainte contre la police⁸². Lorsque le Gouvernement a répondu, il a fourni des renseignements sur les procédures engagées⁸³. Le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays s'est également déclaré préoccupé en décembre 2007 par les cas de menaces, enlèvements et assassinats de travailleurs humanitaires et le peu de diligence des autorités de police à y donner suite⁸⁴. Dans une communication envoyée en 2006, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et la Représentante spéciale du

Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme ont écrit aux LTTE au sujet des menaces de mort contre le Vice-Chancelier de l'Université de Jaffna et de sa famille, qui émanaient apparemment d'individus susceptibles d'être liés aux LTTE⁸⁵.

12. En 2006, Sri Lanka a informé le Comité contre la torture, dans ses observations sur les suites données aux conclusions et recommandations du Comité, que le Président avait mis sur pied une commission chargée d'enquêter sur les allégations de disparitions et une autre sur les violations graves des droits de l'homme⁸⁶. Dans sa réponse, le Comité contre la torture a demandé des éclaircissements, notamment sur les questions examinées par la Commission nationale des droits de l'homme depuis avril 2006⁸⁷. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a noté que 5 516 cas étaient toujours en suspens à la fin de l'année 2007⁸⁸. Il s'est déclaré gravement préoccupé par l'augmentation du nombre des disparitions forcées signalées récemment, qui tendait à dénoter une généralisation des disparitions dans le pays⁸⁹.

13. Le Rapporteur spécial sur la question de la torture s'est déclaré encouragé par le fait que la peine de mort n'avait pas été appliquée à Sri Lanka depuis plus de trois décennies⁹⁰, mais a constaté que les tribunaux continuaient de prononcer cette peine et que de nombreux prisonniers continuaient donc de subir le régime très strict des condamnés à mort⁹¹.

14. En 2005, le Comité contre la torture a exprimé sa profonde préoccupation face à la persistance d'allégations bien établies de torture et de mauvais traitements généralisés, mettant en cause principalement les forces de police⁹². En 2007, le Rapporteur spécial sur la question de la torture a déclaré que de nombreux éléments permettaient d'affirmer que la torture était couramment pratiquée⁹³. Il a noté que de nombreuses méthodes de torture étaient apparemment employées dans le contexte des détentions ordonnées en vertu du Règlement d'exception et a fait observer qu'un certain nombre de renseignements lui permettaient de conclure que la torture était devenue une pratique très répandue dans le cadre des opérations antiterroristes, menées tant par la police que par les forces armées⁹⁴.

15. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits de l'homme se sont déclarés préoccupés par le nombre élevé d'actes de violence à l'égard des femmes commis par la police et les forces de sécurité dans les zones de conflit⁹⁵. En 2003, le Comité des droits de l'enfant et le Comité des droits de l'homme ont également constaté avec préoccupation que les châtiments corporels pouvaient être infligés à titre de mesure disciplinaire dans les écoles⁹⁶ et dans les prisons⁹⁷. Le Comité contre la torture a pris note de l'abolition des châtiments corporels par la promulgation de la loi n° 23 de 2005⁹⁸. En 2007, le Rapporteur spécial sur la question de la torture a indiqué que des cas inquiétants de châtiments corporels dans les prisons lui avaient été signalés⁹⁹.

16. Le Comité contre la torture s'est déclaré vivement préoccupé par des allégations faisant état de la persistance de l'enlèvement et de l'enrôlement d'enfants dans les rangs des LTTE¹⁰⁰. L'UNICEF a indiqué que des enfants continuaient d'être enrôlés ou réenrôlés par les LTTE et le Tamileela Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP)¹⁰¹. Le Secrétaire général a noté que ces deux groupes continuaient d'enlever des enfants, de prendre des civils pour cible et d'empêcher l'accès des travailleurs humanitaires aux zones dont ils ont le contrôle; il a demandé à la Commission interdisciplinaire de présenter un rapport sur les allégations selon lesquelles les forces de sécurité gouvernementales prêtent leur concours aux TMVP/faction Karuna pour le recrutement forcé d'enfants¹⁰².

17. En 2007, le Rapporteur spécial sur la question de la torture a souligné que le grave surpeuplement et l'état de vétusté de certains établissements pénitentiaires faisaient peser une charge insupportable sur les services et les ressources, rendant les conditions de détention assimilables à un traitement dégradant¹⁰³. Il a également noté que les conditions de détention dans les postes de police devenaient inhumaines pour les suspects placés en détention en vertu du Règlement d'exception pour des périodes allant de plusieurs mois à un an¹⁰⁴. Il a néanmoins constaté avec satisfaction que le principe de la séparation entre détenus hommes et femmes était strictement respecté¹⁰⁵. Il a recommandé au Gouvernement sri-lankais d'établir un mécanisme de surveillance véritablement indépendant qui procéderait à des visites dans tous les lieux de détention et à des entretiens privés avec les détenus¹⁰⁶. Dans sa réponse à l'État dans le cadre de la procédure de suivi, en 2007, le Comité contre la torture a demandé si un registre central des détenus avait bien été créé et quel en avait été l'effet¹⁰⁷.

18. En 2003, le Comité des droits de l'homme s'est déclaré préoccupé, tout comme le HCR¹⁰⁸, par les allégations répétées de traite d'êtres humains, en particulier d'enfants¹⁰⁹. Le Comité des droits de l'enfant a accueilli avec satisfaction la loi n° 22 de 1995 portant modification du Code pénal mais a noté avec préoccupation que la législation existante n'était pas effectivement appliquée¹¹⁰.

3. Administration de la justice et primauté du droit

19. Le Comité des droits de l'homme s'est déclaré préoccupé par le contrôle considérable exercé par le Parlement sur la procédure de destitution des juges¹¹¹.

20. Le Rapporteur spécial sur la question de la torture a noté que nombre des mécanismes nécessaires pour lutter contre la torture et l'impunité étaient en place¹¹². En 2006, la Haut-Commissaire s'est félicitée de la création par le Président de Sri Lanka d'une commission d'enquête sur les exécutions et les disparitions extrajudiciaires mais s'est inquiétée des lacunes du système juridique qui risquaient de limiter l'efficacité de son action¹¹³. Elle a en outre noté que de nombreuses recommandations des anciennes commissions d'enquête n'avaient toujours pas été pleinement appliquées et qu'un mécanisme international plus large demeurerait nécessaire pour surveiller et prévenir les violations des droits de l'homme dans le pays¹¹⁴. Bien qu'une grande partie des éléments nécessaires à Sri Lanka pour disposer d'un système national de protection solide soient réunis, la faiblesse de l'état de droit et la prévalence de l'impunité dans le contexte du conflit armé et des mesures d'exception prises contre le terrorisme sont particulièrement préoccupants¹¹⁵.

21. Le Rapporteur spécial sur la question de la torture s'est dit encouragé par les 34 inculpations en vertu de la loi de 1994 sur la torture mais a regretté que celles-ci n'aient débouché que sur trois condamnations à ce jour. Il a noté que huit affaires avaient donné lieu à un acquittement et s'est inquiété de la durée prolongée des enquêtes et des allégations de menaces contre les plaignants et les victimes de torture¹¹⁶. Le Comité des droits de l'homme a formulé les mêmes préoccupations¹¹⁷, ainsi que le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires¹¹⁸, qui a en outre noté que très peu d'assassinats politiques avaient fait l'objet d'une véritable enquête en raison de différents facteurs, notamment du fait que la police ne pouvait pas accéder aux zones contrôlées par les LTTE¹¹⁹. En novembre 2005, le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants a écrit aux LTTE au sujet des agents de police qui auraient été arrêtés et détenus par les LTTE après être entrés dans une zone contrôlée par ces derniers afin d'y arrêter un suspect¹²⁰. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a notamment recommandé au Gouvernement et aux LTTE d'établir et d'entretenir des contacts réguliers entre leurs forces de police¹²¹.

22. En 2005, le Comité contre la torture a recommandé aux autorités sri-lankaises d'ouvrir des enquêtes sur tous les actes d'intimidation et de représailles subis par les témoins ou autres personnes qui signalent des cas de torture et de mauvais traitements¹²². En 2007, il a demandé des précisions sur l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des témoins¹²³. L'UNICEF a fait observer qu'il était probable que seule une petite partie des violations graves¹²⁴ commises soit signalée, notamment par crainte de représailles¹²⁵.

23. Le Comité contre la torture s'est dit préoccupé par les allégations faisant état de l'inobservation des garanties légales fondamentales dans le cas des personnes arrêtées et détenues par la police¹²⁶. Pour ce qui est de la détention en vertu de la réglementation d'exception, le Rapporteur spécial sur la torture a relevé avec une vive préoccupation que bon nombre des garanties légales prévues par le Code de procédure pénale n'étaient pas applicables¹²⁷ ou qu'il n'en était tenu aucun compte¹²⁸. Comme suite aux constatations rendues par le Comité des droits de l'homme dans une affaire où il avait conclu à des violations des dispositions relatives au droit à un procès équitable, Sri Lanka a indiqué que l'application des recommandations du Comité serait contraire à la Constitution et porterait atteinte à l'indépendance de la magistrature. Dans une autre affaire où le Comité des droits de l'homme avait conclu à des violations des dispositions relatives à l'arrestation arbitraire et à la détention, Sri Lanka a répondu qu'il n'était pas en mesure de donner suite aux recommandations du Comité¹²⁹ car lorsqu'il avait adhéré au premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, il n'était pas prévu que la compétence du Comité s'étende à l'examen, au réexamen ou à l'appréciation de tout jugement rendu par une juridiction compétente¹³⁰.

24. Le Rapporteur spécial sur la torture a noté que les aveux extorqués sous la torture n'étaient pas recevables par les tribunaux, mais que cette règle ne s'appliquait pas aux personnes détenues en vertu de la réglementation d'exception¹³¹. Le Groupe de travail sur les détentions arbitraires a rendu un avis concernant 13 Tamouls de souche qui auraient été arrêtés et maintenus en détention judiciaire pendant plusieurs mois en application des dispositions de la loi sur la prévention du terrorisme sans mise en accusation ni jugement, avant d'être inculpés en vertu de cette loi et contraints de signer des dépositions contre eux-mêmes, parfois après avoir été torturés, d'une manière contraire à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹³².

25. En 2005, le Comité contre la torture a recommandé l'institution d'un programme de réparation doté de ressources suffisantes¹³³. Tout en saluant la jurisprudence de la Cour suprême selon laquelle tant l'État que les particuliers peuvent être tenus d'indemniser les victimes d'actes de torture, le Rapporteur spécial sur la torture a vivement regretté que, du fait du haut niveau de preuves exigé en pareil cas, les actions pénales engagées en la matière n'aient pas abouti à davantage de condamnations¹³⁴.

26. Le Comité des droits de l'enfant a rappelé qu'il était gravement préoccupé par le fait que l'âge minimum de la responsabilité pénale était trop bas¹³⁵, comme l'a également relevé l'UNICEF¹³⁶.

4. Liberté de religion ou de conviction, liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et droit de participer à la vie publique et politique

27. En 2005, la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction a constaté, notamment, qu'il existait un haut niveau de tolérance et d'harmonie religieuse et que, de manière générale, le Gouvernement respectait la liberté de religion ou de conviction. Néanmoins, la dégradation récente du climat de tolérance religieuse et l'absence de réaction appropriée de la part des autorités avaient fait que le niveau de la liberté de religion ou de conviction n'était plus satisfaisant¹³⁷. La Rapporteuse spéciale a indiqué que l'adoption du projet de loi sur l'incrimination

des « conversions abusives » ne constituait pas une réponse adaptée aux tensions religieuses¹³⁸ et qu'elle conduirait à des violations du droit à la liberté de religion ou de conviction¹³⁹.

28. En 2003, le Comité des droits de l'homme a recommandé entre autres à Sri Lanka de protéger le pluralisme des médias¹⁴⁰ et s'est dit préoccupé par des informations persistantes faisant état de harcèlement à l'encontre de personnes travaillant dans les médias et de journalistes, et par le fait que la majorité des allégations en ce sens avaient été ignorées ou rejetées par les autorités compétentes¹⁴¹. En 2005, la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a exprimé sa préoccupation au sujet des nouvelles directives administratives relatives à l'enregistrement des organisations non gouvernementales (ONG)¹⁴².

29. En 2002, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est inquiété du très faible niveau de représentation des femmes dans la vie politique et publique¹⁴³. Il a été noté dans le bilan commun de pays de 2006 que les femmes étaient également sous-représentées aux niveaux de la prise de décisions dans les secteurs public et privé¹⁴⁴.

5. Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables

30. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a noté avec préoccupation que la Constitution ne reconnaissait pas expressément le droit de grève et imposait des restrictions au droit de constituer des syndicats¹⁴⁵.

31. En 2002, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est inquiété de la faible participation des femmes à l'économie, du taux de chômage élevé de la population féminine, des carences de la protection des femmes travaillant dans le secteur informel et de l'application insuffisante des lois de protection des travailleuses dans les zones franches industrielles¹⁴⁶. Le Comité des droits de l'enfant s'est quant à lui déclaré préoccupé par la forte proportion d'enfants, notamment de très jeunes enfants, qui travaillent comme employés de maison, dans les plantations, dans la rue ou dans d'autres segments du secteur informel de l'économie¹⁴⁷.

6. Droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant

32. En 1998, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a salué les progrès réalisés dans la couverture des services sociaux essentiels, notamment l'instauration de la gratuité des soins médicaux et la fourniture de subventions et de compléments alimentaires à certains groupes vulnérables¹⁴⁸, mais a constaté qu'une proportion importante de la population vivait dans la pauvreté¹⁴⁹. L'UNICEF a noté que les problèmes les plus pressants du pays en matière de santé étaient la malnutrition maternelle et infantile, la mortalité néonatale et les grandes disparités dans les conditions sanitaires et nutritionnelles des enfants vivant dans les zones touchées par le conflit et les zones les plus pauvres¹⁵⁰. Le Comité des droits de l'homme a relevé avec inquiétude qu'un nombre important d'avortements étaient pratiqués dans des conditions dangereuses et que l'avortement demeurait une infraction pénale, sauf s'il avait pour but de sauver la vie de la mère¹⁵¹.

33. Le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a indiqué que beaucoup d'organisations bénéficiaient d'un accès humanitaire total aux zones de retour, mais que ce n'était pas le cas de toutes¹⁵². L'UNICEF a fait observer que l'accès humanitaire avait été limité dans certaines divisions, ce qui empêchait de manière directe les organisations humanitaires d'assurer la fourniture régulière de services essentiels aux enfants¹⁵³.

7. Droit à l'éducation et droit de participer à la vie culturelle de la communauté

34. Le Comité des droits de l'enfant a jugé encourageantes les réformes de l'éducation qui avaient été entreprises, mais a constaté avec préoccupation qu'elles n'étaient pas mises en œuvre de manière uniforme¹⁵⁴. Il a été indiqué dans un rapport de l'UNESCO datant de 2005 que Sri Lanka progressait tant sur le plan de l'accès à l'éducation que sur celui de la qualité de l'enseignement, et s'efforçait de remédier à l'exclusion de l'enseignement des enfants tamouls de la région des plantations de thé¹⁵⁵. L'UNICEF a noté que l'insécurité et les restrictions imposées à la circulation continuaient d'entraver l'accès des enfants à l'éducation. L'organisation a relevé que l'utilisation des écoles par les personnes déplacées et l'absence prolongée, conjuguée à une désorganisation scolaire pendant la réinstallation, avaient notamment pour conséquence qu'un nombre croissant d'enfants abandonnaient l'école¹⁵⁶.

8. Migrants

35. Il a été observé dans le bilan commun de pays de 2006 que le Gouvernement devait s'attaquer au problème des violations des droits de l'homme et de l'exploitation dont étaient victimes les travailleurs migrants à la fois avant leur départ et dans les pays d'accueil. Ce document évoquait notamment l'exploitation pratiquée par les agents de recrutement et les personnes qui travaillent pour eux, et les mauvaises conditions de travail¹⁵⁷. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'était déjà inquiété en 2002 du nombre croissant de femmes qui émigraient et se retrouvaient en situation de vulnérabilité, faisant souvent l'objet d'abus entraînant parfois la mort¹⁵⁸.

9. Personnes déplacées à l'intérieur du pays

36. Un rapport du HCR de 2007 indiquait qu'en septembre 2007, le nombre total de personnes déplacées était d'environ 503 000 et donnait des informations sur les mesures destinées à procéder à l'enregistrement individuel des personnes déplacées sur l'ensemble du territoire sri-lankais¹⁵⁹. Le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a noté que Sri Lanka, avec le soutien crucial de la communauté internationale, avait non seulement fait en sorte que la plupart des victimes du tsunami de 2004 puissent reconstruire leur vie, mais aussi entrepris des efforts considérables pour aider les personnes déplacées depuis l'escalade des hostilités, en 2006. Il a toutefois fait état de sujets de préoccupation majeurs, tels que la sécurité physique des personnes déplacées et l'accès aux moyens d'existence, en évoquant les restrictions imposées par les autorités¹⁶⁰.

10. Droits de l'homme et lutte antiterroriste

37. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité des droits de l'homme ont exprimé leur préoccupation, en 2001 et 2003 respectivement, au sujet des restrictions imposées par la loi sur la prévention du terrorisme et la réglementation d'exception. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale s'est inquiété des restrictions des droits civils et politiques, et, en particulier, de leur application discriminatoire présumée aux Tamouls et à d'autres groupes ethniques. Le Comité des droits de l'homme s'est félicité de la «décision du Gouvernement», conforme à l'accord de cessez-le-feu, de ne pas appliquer les dispositions de la loi sur la prévention du terrorisme, mais il a néanmoins relevé que cette loi demeurait applicable. Il a noté avec préoccupation que le maintien de ce texte autorisait les arrestations sans mandat et la détention pendant une période initiale de soixante-douze heures sans que la personne ne soit présentée à un tribunal, et par la suite pendant une période pouvant aller jusqu'à dix-huit mois sur la base d'une décision administrative émanant du Ministre de la défense¹⁶¹.

III. PROGRÈS, MEILLEURES PRATIQUES, DIFFICULTÉS ET CONTRAINTES

38. Le Rapporteur spécial sur la torture avait pleinement conscience des problèmes que posait au Gouvernement le violent conflit qui opposait depuis longtemps celui-ci aux LTTE¹⁶². Tout en reconnaissant lui aussi la situation difficile que Sri Lanka devait affronter compte tenu du conflit armé interne, le Comité contre la torture a fait observer qu'aucune circonstance exceptionnelle quelle qu'elle soit ne saurait être invoquée pour justifier la torture¹⁶³. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ont reconnu que le conflit armé en cours dans le nord et dans l'est n'avait pas été de nature à favoriser l'application effective et intégrale de leurs instruments respectifs¹⁶⁴. En 2007, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a pour sa part été frappée par le fait que la focalisation directe sur les problèmes liés au conflit avait éclipsé dans une large mesure les problèmes plus vastes de droits de l'homme touchant toutes les communautés (discrimination et exclusion, inégalités entre les sexes, droits des travailleurs migrants et liberté de la presse, notamment). Ces problèmes, qui continueraient de se poser avant et après l'adoption de tout accord de paix, méritaient une attention plus grande et plus précise¹⁶⁵. Pour l'UNICEF, faire face aux besoins des familles et des enfants déplacés par suite de la recrudescence du conflit et du tsunami restait une gageure¹⁶⁶. Il a été pris note, dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2007-2010, du «Cadre de développement à l'horizon de dix ans 2006-2016» du Gouvernement, dans lequel le taux élevé de pauvreté, les disparités régionales, les problèmes d'emploi et la situation des groupes marginalisés et vulnérables et des travailleurs des plantations étaient reconnus comme constituant des obstacles majeurs au développement¹⁶⁷.

IV. PRIORITÉS, INITIATIVES ET ENGAGEMENTS NATIONAUX ESSENTIELS

A. Engagements exprimés par l'État

39. Sri Lanka s'est engagé, notamment, à renforcer les moyens de la Commission nationale des droits de l'homme, à prendre des mesures appropriées pour donner suite aux recommandations formulées par les organes de surveillance de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à coopérer avec eux en présentant ses rapports périodiques futurs dans les délais prescrits¹⁶⁸.

B. Recommandations spécifiques appelant une suite

40. Le Comité contre la torture a demandé à Sri Lanka de lui fournir, en novembre 2006 au plus tard, des renseignements sur la suite donnée à ses recommandations¹⁶⁹ concernant, entre autres: le fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme et de la Commission nationale de la police; les mesures prises pour assurer le respect des garanties fondamentales; la surveillance systématique de tous les lieux de détention; l'ouverture d'enquêtes immédiates et impartiales sur les allégations de torture et l'impunité; et les mesures prises pour garantir aux personnes qui signalent des actes de torture ou des mauvais traitements une protection contre les représailles, l'intimidation et les menaces. En 2006, Sri Lanka a fourni des réponses au sujet des mesures prises pour appliquer les recommandations du Comité contre la torture. En 2007, celui-ci a donné davantage de précisions sur un certain nombre de points pour lesquels Sri Lanka n'avait pas donné suffisamment d'indications¹⁷⁰. Par ailleurs, le Rapporteur spécial sur la torture a recommandé notamment au Gouvernement de mettre fin à l'impunité dont bénéficiaient les membres du TMVP-groupe Karuna; de faire en sorte que les personnes détenues puissent s'entretenir avec un avocat dans les vingt-quatre heures de leur arrestation et que la durée de la garde à vue soit fortement réduite dans

le cadre de la réglementation d'exception; d'établir un dispositif de recours indépendant dans les prisons; et de prendre un certain nombre de mesures relatives aux conditions de détention¹⁷¹. Il a également recommandé la mise en place d'une présence du HCDH sur le terrain qui serait chargée à la fois de surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays et de fournir une assistance technique, notamment pour la réforme de l'institution judiciaire, de la police et des prisons¹⁷².

41. Le Comité des droits de l'homme a demandé à Sri Lanka de lui fournir, au plus tard en novembre 2004, des informations sur sa réponse à ses observations finales concernant les points suivants: sa recommandation visant à mettre le chapitre III de la Constitution en conformité avec les articles 4 et 15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques concernant les états d'exception et la non-rétroactivité des infractions pénales; les enquêtes sur les allégations de torture, d'enlèvement et de détention illégale, et l'engagement de poursuites contre les auteurs de tels actes; l'impunité et les disparitions; et le harcèlement des personnes travaillant dans les médias et des journalistes¹⁷³. L'État a répondu en octobre 2005. Le Comité des droits de l'homme a demandé un complément d'information concernant l'impunité et sa demande antérieure relative à la Constitution, notant que les réponses qu'il avait reçues étaient incomplètes¹⁷⁴. L'État a fourni des renseignements complémentaires en octobre 2007¹⁷⁵.

42. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a recommandé que l'accord de cessez-le-feu soit renforcé et que les droits de l'homme et le droit humanitaire soient respectés¹⁷⁶. Il a également recommandé que le Gouvernement renonce à toute forme de collaboration avec le groupe Karuna¹⁷⁷ et que la police reçoive sans ambiguïté pour instruction d'enquêter avec la diligence voulue sur toutes les exécutions¹⁷⁸. Le Rapporteur spécial a en outre recommandé que les LTTE dénoncent et condamnent sans équivoque les meurtres qu'on leur attribue mais pour lesquels ils rejettent toute responsabilité¹⁷⁹; s'interdisent de violer les droits de l'homme, y compris ceux des civils tamouls ne comptant pas parmi leurs sympathisants¹⁸⁰; et s'abstiennent d'armer, d'entraîner et d'encourager des groupes tels que les supplétifs civils de l'«Armée populaire» et les organisations d'autodéfense¹⁸¹.

V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

43. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2008-2012 mentionnait quatre réalisations escomptées¹⁸². Parmi les questions transversales figuraient la protection des droits de l'homme, l'environnement, la gestion des risques de catastrophe, le VIH/sida ainsi que l'équité pour les groupes vulnérables et l'intégration de ces groupes¹⁸³. L'UNICEF a fourni des informations sur ses programmes de renforcement des capacités et de coopération¹⁸⁴.

Notes

¹ Unless indicated otherwise, the status of ratifications of instruments listed in the table may be found in *Multilateral Treaties Deposited with the Secretary-General: Status as at 31 December 2006* (ST/LEG/SER.E.25), supplemented by the official website of the United Nations Treaty Collection database, Office of Legal Affairs of the United Nations Secretariat, <http://untreaty.un.org/>.

² The following abbreviations have been used for this document:

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights
ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights
ICCPR-OP 1	Optional Protocol to ICCPR
ICCPR-OP 2	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women

OP-CEDAW CAT	Optional Protocol to CEDAW Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment
OP-CAT CRC	Optional Protocol to CAT Convention on the Rights of the Child
OP-CRC-AC OP-CRC-SC ICRMW	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families
CPD OP-CPD CED	Convention on the Protection of Persons with Disabilities Optional Protocol to Convention on the Protection of Persons with Disabilities Convention on the Protection of Persons from Enforced Disappearance.

³ Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime.

⁴ 1951 Convention relating to the Status of Refugees and its 1967 Protocol, 1954 Convention relating to the status of Stateless Persons and 1961 Convention on the Reduction of Statelessness.

⁵ Geneva Convention for the Amelioration of the Condition of the Wounded and Sick in Armed Forces in the Field (First Convention); Geneva Convention for the Amelioration of the Condition of Wounded, Sick and Shipwrecked Members of Armed Forces at Sea (Second Convention); Convention relative to the Treatment of Prisoners of War (Third Convention); Convention relative to the Protection of Civilian Persons in Time of War (Fourth Convention); Protocol Additional to the Geneva Conventions of 12 August 1949, and relating to the Protection of Victims of International Armed Conflicts (Protocol I); Protocol Additional to the Geneva Conventions of 12 August 1949, and relating to the Protection of Victims of Non-International Armed Conflicts (Protocol II); Protocol additional to the Geneva Conventions of 12 August 1949, and relating to the Adoption of an Additional Distinctive Emblem (Protocol III). For the official status of ratifications, see Federal Department of Foreign Affairs of Switzerland, at www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/intrea/chdep/warvic.html.

⁶ International Labour Organization Convention No. 29 concerning Forced or Compulsory Labour; Convention No. 105 concerning the Abolition of Forced Labour, Convention No. 87 concerning Freedom of Association and Protection of the Right to Organize; Convention No. 98 concerning the Application of the Principles of the Right to Organize and to Bargain Collectively; Convention No. 100 concerning Equal Remuneration for Men and Women Workers for Work of Equal Value; Convention No. 111 concerning Discrimination in Respect of Employment and Occupation; Convention No. 138 concerning Minimum Age for Admission to Employment; Convention No. 182 concerning the Prohibition and Immediate Action for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour.

⁷ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 94(w). See also CAT/C/LKA/CO/2, para 18.

⁸ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions E/CN.4/2006/53/Add.1, para. 83. See also CAT/C/LKA/CO/2, para 18.

⁹ E/C.12/1/Add.24, 339.

¹⁰ CAT/C/LKA/CO/2, para 18.

¹¹ Special Representative of the Secretary-General on the situation of human rights defenders, E/CN.4/2006/95/Add.5, para. 1476.

¹² High Commissioner for Human Rights, Press release, Geneva, 15 January 2008.

¹³ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 24.

¹⁴ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 30.

¹⁵ HR Committee, 2003, Concluding Observations, CCPR/CO/79/LKA para. 7.

¹⁶ Sri Lanka's voluntary pledge submitted in support of its candidacy to the membership of the HRC, New York, 10 April 2006, pp. 2-3 accessible at: <http://www.un.org/ga/60/elect/hrc/srilanka.pdf>.

¹⁷ Press Statement by High Commissioner for Human Rights on Conclusion of her visit to Sri Lanka, Colombo, 13 October 2007.

¹⁸ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 77.

¹⁹ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 25.

- ²⁰ United Nations Common Country Assessment on Sri Lanka, 2006, p. 21, available at <http://www.undg.org/docs/7622/Final%20CCA%20October%202006.zip> (accessed on 25 February 2008).
- ²¹ E/C.12/1/Add.24, para 324; CRC/C/15/ADD.207, para 7 (a) and 15; CCPR/CO/79/LKA, para 4.
- ²² Letter of 21 November 2007 by the Rapporteur for follow-up on conclusions and recommendations of CAT, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/35SriLanka_reminder280208.pdf.
- ²³ A/HRC/7/70, para. 5.
- ²⁴ For the list of national human rights institutions with accreditation status granted by the International Coordinating Committee of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights (ICC), see A/HRC/7/69, annex VIII, and A/HRC/7/70, annex I.
- ²⁵ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 61.
- ²⁶ E/C.12/1/Add.24, para 325; CAT/C/LKA/CO/2, para 3 (d).
- ²⁷ A/57/38 (PART I), para 277.
- ²⁸ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para.56.
- ²⁹ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para.57.
- ³⁰ CAT/C/LKA/CO/2, para 3 (e).
- ³¹ Report of the Secretary-General on children and armed conflict in Sri Lanka, 21 December 2007, S/2007/758. UNICEF submissions to the UPR on Sri Lanka, p. 3.
- ³² A/57/38 (PART I), para 269.
- ³³ CRC/C/15/ADD.207, para 48.
- ³⁴ UNICEF submissions to the UPR on Sri Lanka, p. 1. See also, United Nations Common Country Assessment on Sri Lanka, 2006, pp. 19-20, available at <http://www.undg.org/docs/7622/Final%20CCA%20October%202006.zip> (accessed on 25 February 2008).
- ³⁵ Letter from Permanent Mission of Sri Lanka dated 17 February 2006.
- ³⁶ The following abbreviations have been used in this document:
- CERD - Committee on the Elimination of Racial Discrimination
 - CESCR - Committee on Economic, Social and Cultural Rights
 - HR Committee - Human Rights Committee
 - CEDAW - Committee on the Elimination of Discrimination against Women
 - CAT - Committee against Torture
 - CRC - Committee on the Rights of the Child
 - CMW - Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families.
- ³⁷ A/57/44, paras. 117-196.
- ³⁸ Report E/CN.4/1998/68/Add.2.
- ³⁹ Report E/CN.4/2000/64/Add.1.
- ⁴⁰ Special Rapporteur on freedom of religion or belief, E/CN.4/2006/5/Add.3.
- ⁴¹ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5.
- ⁴² Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6.
- ⁴³ UN RSG on IDPs, Press Release: "UN expert emphasizes sustainable and durable solutions for Sri Lanka's internally displaced persons", 27 December 2007.
- ⁴⁴ Special Rapporteur on freedom of religion or belief, E/CN.4/2006/5/Add.3, para. 7.
- ⁴⁵ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 1.
- ⁴⁶ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 4.
- ⁴⁷ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 9.
- ⁴⁸ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 10.

⁴⁹ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 11.

⁵⁰ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 6.

⁵¹ UN RSG on IDPs, Press Release: “UN expert emphasizes sustainable and durable solutions for Sri Lanka’s internally displaced persons”, 27 December 2007.

⁵² The questionnaires included in this section are those which have been reflected in an official report by a special procedure mandate holder.

⁵³ See (i) report of the Special Rapporteur on the right to education (A/HRC/4/29), questionnaire on the right to education of persons with disabilities sent in 2006; (ii) report of the Special Rapporteur on the human rights of migrants (A/HRC/4/24), questionnaire on the impact of certain laws and administrative measures on migrants sent in 2006; (iii) report of the Special Rapporteur on trafficking in persons, especially women and children (A/HRC/4/23), questionnaire on issues related to forced marriages and trafficking in persons sent in 2006; (iv) report of the Special Representative of the Secretary-General on human rights defenders (E/CN.4/2006/95 and Add.5), questionnaire on the implementation of the Declaration on the Right and Responsibility of Individuals, Groups and Organs of Society to Promote and Protect Universally Recognized Human Rights and Fundamental Freedoms sent in June 2005; (v) report of the Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous people (A/HRC/6/15), questionnaire on the human rights of indigenous people sent in August 2007; (vi) report of the Special Rapporteur on trafficking in persons, especially in women and children (E/CN.4/2006/62) and the Special Rapporteur on the sale of children, child prostitution and child pornography (E/CN.4/2006/67), joint questionnaire on the relationship between trafficking and the sent in July 2005; (vii) report of the Special Rapporteur on the right to education (E/CN.4/2006/45), questionnaire on the right to education for girls sent in 2005; (viii) report of the Working Group on mercenaries (A/61/341), questionnaire concerning its mandate and activities sent in November 2005; (ix) report of the Special Rapporteur on the sale of children, child prostitution and child pornography (A/HRC/4/31), questionnaire on the sale of children's organs sent on July 2006; (x) report of the Special Rapporteur on the sale of children, child prostitution and child pornography (E/CN.4/2005/78), questionnaire on child pornography on the Internet sent in July 2004; (xi) report of the Special Rapporteur on the sale of children, child prostitution and child pornography (E/CN.4/2004/9), questionnaire on the prevention of child sexual exploitation sent in July 2003; (xii) report of the Special Representative of the Secretary-General on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises (A/HRC/4/35/Add.3), questionnaire on human rights policies and management practices.

⁵⁴ High Commissioner for Human Rights, Press release, Geneva, 15 January 2008. See also Press Statement by High Commissioner for Human Rights on Conclusion of her visit to Sri Lanka, Colombo, 13 October 2007.

⁵⁵ SMP 2008-9, p. 76.

⁵⁶ CCPR/CO/79/LKA, para 19. See also United Nations Common Country Assessment on Sri Lanka, 2006, pp. 21-22, available at <http://www.undg.org/docs/7622/Final%20CCA%20October%202006.zip> (accessed on 25 February 2008).

⁵⁷ ILO Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations, 2007, Geneva, Doc. No. 062007LKA111, para. 1.

⁵⁸ ILO Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations, 2007, Geneva, Doc. No. 062007LKA111, para. 1.

⁵⁹ Special Rapporteur on violence against women, A/HRC/7/6/Add.1, para. 471-472.

⁶⁰ E/C.12/1/Add.24, para 11.

⁶¹ CRC, 2003, Concluding Observations, CRC/C/15/Add.207, para. 25.

⁶² UNHCR submission to the UPR on Sri Lanka, p. 3, citing CERD/C/SR.1478, para. 334.

⁶³ CERD, 2001, Concluding Observations, CERD/C/SR.1478, para. 334.

⁶⁴ ILO Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations, 2005, Geneva, Doc. No. 092005LKA111, para. 1.

⁶⁵ ILO Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations, 2007, Geneva, Doc. No. 092007LKA111, para. 1.

⁶⁶ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 4.

⁶⁷ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 10.

⁶⁸ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para.5.

- ⁶⁹ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, page 2. para.1.
- ⁷⁰ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 3.
- ⁷¹ Rapporteur on freedom of expression, A/HRC/4/27/Add.1, para. 582, 583, 581, 584, 586, E/CN.4/2005/64/Add.1, para. 810.
- ⁷² Rapporteur on freedom of expression, A/HRC/4/27/Add.1, 580. SRS human Rights Defenders, A/HRC/4/37/Add.1, para. 598.
- ⁷³ Rapporteur on freedom of expression, A/HRC/4/27/Add.1, 587, 588. E/CN.4/2005/64/Add.1, para.814, SRS human Rights Defenders, A/HRC/4/37/Add.1, para. 592, 593, 594, 595, 597, 599.
- ⁷⁴ Rapporteur on freedom of expression, E/CN.4/2005/64/Add.1, para. 808.
- ⁷⁵ Rapporteur on freedom of expression, A/HRC/4/27/Add.1, 589- 595. E/CN.4/2005/64/Add.1, para. 811, 815. SRS human Rights Defenders, A/HRC/4/37/Add.1, para. 600, -603.
- ⁷⁶ Special Rapporteur on summary, arbitrary and extrajudicial executions, E/CN.4/2006/53/Add.1, page 319-321.
- ⁷⁷ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 53.
- ⁷⁸ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 55.
- ⁷⁹ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para.54.
- ⁸⁰ CAT/C/LKA/CO/2, para 13.
- ⁸¹ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, A/HRC/4/20/Add.1, page 300-302.
- ⁸² Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.1, page 217-219.
- ⁸³ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.1 page 219.
- ⁸⁴ UN RSG on IDPs, Press Release: “UN expert emphasizes sustainable and durable solutions for Sri Lanka’s internally displaced persons”, 27 December 2007. See also UNDG, Resident Coordinators Annual Report Sri Lanka, 2006, p. 1.
- ⁸⁵ Special Rapporteur on summary, arbitrary and extrajudicial executions, A/HRC/4/20/Add.1, page 385-386.
- ⁸⁶ CAT/C/LKA/CO/2/Add.1, para 20.
- ⁸⁷ Letter of 21 November 2007 by the Rapporteur for follow-up on conclusions and recommendations of CAT, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/35SriLanka_reminder280208.pdf, responding to the Comments by Sri Lanka, CAT/C/LKA/CO/2/Add.1, para 20.
- ⁸⁸ Working Group on enforced or involuntary disappearances, A/HRC/7/2, page 73.
- ⁸⁹ Working Group on enforced or involuntary disappearances, A/HRC/7/2, para. 344.
- ⁹⁰ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 80.
- ⁹¹ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 89.
- ⁹² CAT/C/LKA/CO/2, para 12. See also CCPR/CO/79/LKA, para 9.
- ⁹³ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 70. See also Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para.54.
- ⁹⁴ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 70.
- ⁹⁵ A/57/38 (PART I), para 286.
- ⁹⁶ Education Ordinance of 1939, CRC/C/15/Add.207, para 28-29.
- ⁹⁷ Ministry of Education in 2001, CCPR/CO/79/LKA, para 11.
- ⁹⁸ CAT/C/LKA/CO/2, para 3 (g).
- ⁹⁹ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 80.
- ¹⁰⁰ CAT/C/LKA/CO/2, para 17.
- ¹⁰¹ UNICEF submissions to the UPR on Sri Lanka, p. 3. See also UNDP, Human Development Report 2005, New York, 2005, p. 161.

- ¹⁰² Report of the Secretary-General on children and armed conflict in Sri Lanka, 21 December 2007, S/2007/758.
- ¹⁰³ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 80.
- ¹⁰⁴ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 84.
- ¹⁰⁵ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 86.
- ¹⁰⁶ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 94(w).
- ¹⁰⁷ Letter of 21 November 2007 by the Rapporteur for follow-up on conclusions and recommendations of CAT, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/35SriLanka_reminder280208.pdf.
- ¹⁰⁸ UNHCR submission to the UPR on Sri Lanka, p. 1, citing, CCPR/CO/79/LKA para. 7.
- ¹⁰⁹ HR Committee, 2003, Concluding Observations, CCPR/CO/79/LKA, para. 14.
- ¹¹⁰ CRC/C/15/Add.207, para 47.
- ¹¹¹ CCPR/CO/79/LKA, para 16.
- ¹¹² Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 90.
- ¹¹³ High Commissioner for Human Rights, Press release, Geneva, 6 November 2006.
- ¹¹⁴ High Commissioner for Human Rights, Press release, Geneva, 6 November 2006.
- ¹¹⁵ Press Statement by High Commissioner for Human Rights on Conclusion of her visit to Sri Lanka, Colombo, 13 October 2007. See also Address of the High Commissioner for Human Rights to the Human Rights Council, 2nd session, 18 September 2006 and CCPR/CO/79/LKA, para 10.
- ¹¹⁶ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 51. See also para. 77.
- ¹¹⁷ CCPR/CO/79/LKA, para 9.
- ¹¹⁸ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 59. See also Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.1, page. 221-224.
- ¹¹⁹ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 34.
- ¹²⁰ Special Rapporteur on the sale of children, E/CN.4/2006/67/Add.1, para. 131.
- ¹²¹ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 36.
- ¹²² CAT/C/LKA/CO/2, para 15.
- ¹²³ Letter of 21 November 2007 by the Rapporteur for follow-up on conclusions and recommendations of CAT, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/35SriLanka_reminder280208.pdf.
- ¹²⁴ See also Working Group on enforced or involuntary disappearances, A/HRC/7/2, para. 345 and CCPR/CO/79/LKA, para 10.
- ¹²⁵ UNICEF submission to the UPR on Sri Lanka, p. 3.
- ¹²⁶ CAT/C/LKA/CO/2, para 8.
- ¹²⁷ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 78.
- ¹²⁸ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 92.
- ¹²⁹ HR Committee adopted its views on 31 March 2005.
- ¹³⁰ A/62/40 (Vol. I).
- ¹³¹ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 40.
- ¹³² Working Group on Arbitrary Detention, E/CN.4/2006/7/Add.1, page 33-36.
- ¹³³ CAT/C/LKA/CO/2, para 16.
- ¹³⁴ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 65.
- ¹³⁵ CRC/C/15/Add.207, para 51.
- ¹³⁶ UNICEF submission to the UPR on Sri Lanka, p. 2.

- ¹³⁷ Special Rapporteur on freedom of religion, E/CN.4/2006/5/Add.3, para. 109.
- ¹³⁸ Special Rapporteur on freedom of religion, E/CN.4/2006/5/Add.3, para. 121.
- ¹³⁹ Special Rapporteur on freedom of religion, E/CN.4/2006/5/Add.3, para. 122.
- ¹⁴⁰ CCPR/CO/79/LKA, para 17.
- ¹⁴¹ CCPR/CO/79/LKA, para 18.
- ¹⁴² SRSR on HRD, E/CN.4/2006/95/Add.5, para. 1480.
- ¹⁴³ A/57/38 (Part I), para 278-279.
- ¹⁴⁴ United Nations Common Country Assessment on Sri Lanka, 2006, p. 5, available at <http://www.undg.org/docs/7622/Final%20CCA%20October%202006.zip> (accessed on 25 February 2008).
- ¹⁴⁵ E/C.12/1/Add.24, para 17.
- ¹⁴⁶ A/57/38 (Part I), para 290.
- ¹⁴⁷ CRC/C/15/Add.207, para 49.
- ¹⁴⁸ E/C.12/1/Add.24, para 4.
- ¹⁴⁹ E/C.12/1/Add.24, para 15.
- ¹⁵⁰ UNICEF submission to the UPR on Sri Lanka, p. 5.
- ¹⁵¹ CCPR/CO/79/LKA, para 12.
- ¹⁵² UN RSG on IDPs, Press Release: “UN expert emphasizes sustainable and durable solutions for Sri Lanka’s internally displaced persons”, 27 December 2007.
- ¹⁵³ UNICEF submission to the UPR on Sri Lanka, p. 4. See also, Report of the Secretary-General on children and armed conflict in Sri Lanka, 21 December 2007, S/2007/758.
- ¹⁵⁴ CRC/C/15/Add.207, para 42-43
- ¹⁵⁵ UNESCO, Education For All Global Monitoring Report 2005, Paris, 2004, p. 53.
- ¹⁵⁶ UNICEF submissions to the UPR, p. 4.
- ¹⁵⁷ United Nations Common Country Assessment on Sri Lanka, 2006, p. 15, available at <http://www.undg.org/docs/7622/Final%20CCA%20October%202006.zip> (accessed on 25 February 2008).
- ¹⁵⁸ A/57/38 (PART I), para 292-293.
- ¹⁵⁹ UNHCR, Global Appeal Report 2008-2009, Strategies and Programmes, Geneva, 2007, p. 237-238.
- ¹⁶⁰ UN RSG on IDPs, Press Release: “UN expert emphasizes sustainable and durable solutions for Sri Lanka’s internally displaced persons”, 27 December 2007.
- ¹⁶¹ CCPR/CO/79/LKA, para 13.
- ¹⁶² Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 13.
- ¹⁶³ CAT/C/LKA/CO/2, para 4.
- ¹⁶⁴ A/56/18, para 323; A/57/38 (Part I), para 273; CRC/C/15/Add.207, para 3 and 8.
- ¹⁶⁵ Press Statement by High Commissioner for Human Rights on Conclusion of her visit to Sri Lanka, Colombo, 13 October 2007.
- ¹⁶⁶ UNICEF submission to the UPR on Sri Lanka, p. 4.
- ¹⁶⁷ United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) – Sri Lanka 2008-2012, p. 4, available at <http://www.undg.org/docs/8494/UNDAF-2007.pdf>.
- ¹⁶⁸ Sri Lanka’s voluntary pledge submitted in support of its candidacy to the membership of the HRC, New York, 10 April 2006, pp. 2-3 accessible at: <http://www.un.org/ga/60/elect/hrc/srilanka.pdf>
- ¹⁶⁹ In the original document CAT make reference to recommendations contained in paragraphs 6, 7, 8, 11, 12 and 15 of its concluding observations, para 21.

¹⁷⁰ Letter of 21 November 2007 by the Rapporteur for follow-up on conclusions and recommendations of CAT, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/35SriLanka_reminder280208.pdf, sent in response to CAT/C/LKA/CO/2/Add.1, 22 November 2006.

¹⁷¹ Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 94.

¹⁷² Special Rapporteur on the question of torture, A/HRC/7/3/Add.6, para. 94 (y). See also, Special Rapporteur on summary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 73.

¹⁷³ Annual Report HR Committee, A/62/40 (Vol. I).

¹⁷⁴ A/62/40 (Vol. I).

¹⁷⁵ CCPR/CO/79/LKA/Add.1

¹⁷⁶ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 71-73.

¹⁷⁷ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 74. See also para. 75.

¹⁷⁸ Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 76. See also 77-79.

¹⁷⁹ Special Rapporteur on summary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 84.

¹⁸⁰ Special Rapporteur on summary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 85.

¹⁸¹ Special Rapporteur on summary executions, E/CN.4/2006/53/Add.5, para. 86.

¹⁸² United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) –Sri Lanka 2008-2012, pp. 5-7, available at <http://www.undg.org/docs/8494/UNDAF-2007.pdf>.

¹⁸³ United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) –Sri Lanka 2008-2012, pp. 5-7, available at <http://www.undg.org/docs/8494/UNDAF-2007.pdf>.

¹⁸⁴ UNICEF submission to the UPR on Sri Lanka, pp. 5-6.
